

# Politique d'investissement responsable



## Rentes responsables



## Page 1

Plus de 30 ans d'expérience en investissement responsable

## Page 2

Nos pratiques en investissement responsable

- Les facteurs ESG
- Gestion des Rentes responsables
- Nos croyances en matière de gestion des placements
- Nos engagements

## Page 4

Les stratégies de mise en œuvre

- Objectif et application de la Politique d'IR
- Processus de sélection
- Suivi des émetteurs

## DESJARDINS :

# Plus de 30 ans d'expérience en investissement responsable

L'investissement responsable (IR) consiste à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des investissements. L'investissement responsable est aussi connu sous d'autres appellations telles que « investissement durable » ou « investissement socialement responsable ».

Desjardins est un précurseur en investissement responsable. En 1990, il lançait le Fonds Desjardins Environnement, l'un des premiers au Canada.

À cette époque, la prise en considération de critères extra-financiers dans la gestion de placement bousculait grandement les façons de faire, mais l'approche novatrice préconisée par Desjardins était en totale harmonie avec sa mission et ses valeurs : contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

Bien que marginale au début des années 90, la prise en compte des facteurs ESG dans la gestion des placements est aujourd'hui en forte croissance partout dans le monde.

Desjardins cherche aussi à maintenir des pratiques exemplaires. C'est pourquoi Desjardins Assurances, qui offre les Rentes responsables, est signataire des Principes pour une assurance responsable (PSI) depuis 2019. Les PSI sont une initiative en partenariat avec l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ils comptent aujourd'hui plus de 200 signataires. Répartis dans toutes les régions du monde, ces signataires gèrent plus de 25 % des primes mondiales et plus de 14 000 milliards de dollars américains<sup>1</sup>.

Desjardins Assurance peut apporter des modifications à la Politique d'IR à sa discrétion afin de refléter l'évolution des positions de la collectivité sur les questions environnementales, sociales ou de gouvernance, ainsi que toutes autres questions connexes.

<sup>1</sup> En anglais seulement: [The PSI Initiative "UNEP FI Principles for Sustainable Insurance"](#)

# Nos pratiques en investissement responsable

## Les facteurs ESG

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance s'appuient sur les concepts du développement durable<sup>2</sup> et de la responsabilité sociale des entreprises.

La nature et l'importance des enjeux ESG varient grandement d'une entreprise à l'autre. Ces enjeux sont notamment influencés par le secteur d'activité et l'emplacement géographique. Nos gestionnaires de portefeuille concentrent leur attention sur les facteurs les plus susceptibles d'avoir un impact important sur les résultats des entreprises qu'ils analysent.



## Exemples d'éléments pris en compte pour chaque critère

|   |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
|  <p><b>Environnement</b></p> | <p><b>Changements climatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions de gaz à effet de serre</li> <li>• Résilience face aux changements climatiques</li> </ul>   | <p><b>Utilisation des ressources naturelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de la biodiversité</li> <li>• Approvisionnement en eau</li> </ul>  | <p><b>Pollution et déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Émissions polluantes</li> <li>• Durabilité des produits</li> <li>• Valorisation des matières résiduelles</li> </ul>  | <p><b>Occasions environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en énergie renouvelable</li> <li>• Efficacité énergétique</li> </ul>  |
|  <p><b>Social</b></p>        | <p><b>Capital humain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-traitance</li> <li>• Santé et sécurité au travail</li> <li>• Développement des compétences</li> </ul>   | <p><b>Responsabilité face aux produits et services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des renseignements personnels</li> <li>• Approvisionnement responsable</li> <li>• Fiabilité des produits</li> </ul> | <p><b>Acceptabilité sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des impacts sur les communautés</li> </ul>  | <p><b>Occasions sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à une alimentation de qualité</li> <li>• Médicaments pour les maladies à forte incidence</li> <li>• Accès à des services financiers de base</li> </ul> |
|  <p><b>Gouvernance</b></p>   | <p><b>Gouvernance d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indépendance et expertise des conseils d'administration</li> <li>• Rémunération des dirigeants</li> <li>• Droits des actionnaires</li> </ul> |  | <p><b>Pratiques de gouvernance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité</li> <li>• Divulgence financière et extra-financière</li> <li>• Stratégie fiscale dynamique</li> <li>• Corruption</li> <li>• Lobbying</li> </ul> |  |

<sup>2</sup> En anglais seulement: Rapport G. Brundtland, Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future. United Nations General Assembly document A/42/427, 1987, <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5987our-common-future.pdf>

## Gestion des Rentes responsables

Lorsqu'une rente est achetée, Desjardins Assurances investit la prime du client, puis lui verse une rente, sous forme de paiements réguliers pendant une période prédéterminée ou jusqu'à son décès. Desjardins Assurances met en commun l'ensemble des primes versées par les épargnants et les investit selon une approche d'investissement responsable.

Les investissements de Desjardins Assurances sont gérés par Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA), filiale de Desjardins et signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)<sup>3</sup>.

## Nos croyances en matière de gestion des placements

Desjardins prône un développement économique respectueux des gens et de l'environnement, où « l'argent est mis au service du développement humain ».

Nous croyons que les acteurs économiques ont des responsabilités envers les collectivités et leurs territoires, et qu'ils doivent agir en conséquence. C'est pourquoi les investissements des primes des Rentes responsables cherchent à promouvoir des pratiques d'affaires et une gouvernance d'entreprise plus respectueuses des communautés et de l'environnement.

Par ailleurs, de nombreuses recherches démontrent que les entreprises qui se préoccupent des enjeux ESG sont mieux outillées pour gérer les risques, ce qui améliore leurs perspectives de rendement. Agir de façon responsable ne se fait donc pas au détriment de la rentabilité, bien au contraire !



## Nos engagements

Desjardins souhaite continuer à développer son expertise en investissement responsable. Pour ce faire, nous prenons les engagements suivants :

- maintenir des pratiques exemplaires et être au fait de l'évolution des enjeux ESG ;
- rendre compte publiquement sur une base annuelle des résultats extra-financiers en nous inspirant des meilleures pratiques ;
- contribuer à la formation des représentants de courtiers ;
- informer et sensibiliser le public sur ce qu'est l'investissement responsable.

<sup>3</sup> En anglais seulement : <https://www.unpri.org/about-us/about-the-pri>

# Les stratégies de mise en œuvre

## Objectif et application de la Politique d'IR

La Politique d'investissement responsable (la « Politique d'IR ») des Rentes responsables décrit les approches que nous utilisons dans la sélection des titres.

Elle présente aussi les leviers de suivi et de gestion des investissements auxquels nos gestionnaires de portefeuille ont recours pour améliorer les pratiques ESG des entreprises dans lesquelles ils investissent.

La Politique d'IR s'applique à l'ensemble des investissements des primes des Rentes responsables. Les approches peuvent varier selon les classes d'actifs et les stratégies sous-jacentes.

La mise en œuvre de nos stratégies en investissement responsable s'effectue à deux moments clés :

- lors de la sélection des titres : pour exclure ou choisir les entreprises en fonction de certains critères ;
- dans le suivi et la gestion des investissements : afin d'inciter les sociétés à améliorer leurs pratiques concernant les enjeux ESG qui pourraient représenter un risque important sur leur rendement financier à long terme.

Par souci de simplicité et pour le restant du document, nous utilisons le terme « Rentes responsables » pour nous référer aux investissements des primes des Rentes responsables.

## Processus de sélection

### Exclusions

#### Exclusions basées sur la nature des activités exercées

Les entreprises de certains secteurs sont exclues d'emblée en raison des activités qu'elles exercent.

**Armement :** Les Rentes responsables n'investissent pas dans des entreprises ayant des activités liées à la production d'armes ou de dispositifs militaires interdits par le droit international humanitaire (DIH). Les armes explicitement interdites par le DIH comprennent les armes à sous-munitions, les mines anti-personnel, les armes à fragments non détectables, les armes incendiaires, les lasers aveuglants, les armes chimiques et les armes biologiques. Aussi, les Rentes responsables n'investissent pas dans des entreprises ayant des activités liées à la production d'armes nucléaires.

De plus, les Rentes responsables n'investissent pas dans les entreprises ayant des activités liées à la fabrication d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil, ni dans les entreprises dont une part importante des revenus<sup>4</sup> provient de la vente ou de la distribution de telles armes.

**Tabac et vapotage :** Les Rentes responsables n'investissent pas dans les entreprises ayant des activités liées à la transformation ou à la production de produits du tabac et du vapotage. De plus, les entreprises dont une part importante des revenus<sup>4</sup> provient de la vente de produits du tabac et du vapotage sont aussi exclues.

**Nucléaire :** Les Rentes responsables n'investissent pas dans les entreprises dont une part importante des revenus<sup>4</sup> provient de l'extraction d'uranium ou de la production d'énergie de source nucléaire.

Il y a toutefois deux exceptions à cette règle. Des investissements pourront être envisagés lorsque les activités sont jugées bénéfiques pour les personnes, comme dans le cas de la fabrication de matériel médical. Par ailleurs, les Rentes responsables pourront investir dans les obligations vertes et les obligations durables émises par des sociétés qui exercent des activités dans la production d'énergie de source nucléaire, afin de les aider à investir dans les énergies renouvelables en vue d'une transition énergétique.

<sup>4</sup> Nous considérons généralement qu'une part importante des revenus représente plus de 10 % des revenus totaux de l'entreprise.



**Énergies fossiles:** Les Rentes responsables n'investissent pas les entreprises dont une part importante des revenus<sup>4</sup> provient de l'extraction ou de la production de pétrole, de gaz naturel et de charbon thermique, de l'exploitation d'infrastructures dédiées au transport ou à l'entreposage de pétrole et de gaz, du raffinage de pétrole ou de la production d'énergie à partir de charbon.

Dans ce dernier cas, des investissements pourraient être envisagés si l'entreprise démontre publiquement un engagement à réduire, dans un horizon raisonnable, la part du charbon dans son mix énergétique en vue d'une transition énergétique. Par exemple, les Rentes responsables pourront investir dans les obligations vertes ou les obligations durables émises par des sociétés qui exercent des activités dans la production d'énergie à partir de charbon, afin de les aider à investir dans les énergies renouvelables en vue d'une transition énergétique. Pour plus de précisions concernant les activités liées aux charbons, veuillez consulter le [Positionnement de Desjardins à l'égard du charbon thermique](#).

Les activités de distribution directe aux consommateurs finaux de produits pétroliers ou gaziers, tout comme la distribution d'énergie produite à partir de charbon, ne sont pas exclues. De même, les activités de production de gaz naturel renouvelable (p. ex. biogaz et valorisation des déchets) ne sont pas visées par cette exclusion.

### Exclusions basées sur les facteurs ESG

Les Rentes responsables n'investissent pas dans des sociétés qui ne respectent pas les exigences minimales de gestion des facteurs ESG pour le secteur d'activité ou la région géographique où elles exercent leurs activités. Cette approche vise à exclure les retardataires peu ouverts à améliorer leurs pratiques.

De plus, conformément aux dix principes du [Pacte mondial des Nations Unies](#)<sup>5</sup>, les Rentes responsables n'investissent pas dans les entreprises qui sont impliquées dans des controverses importantes concernant leurs responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de la personne, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

### Exclusions sur les dettes souveraines

Les Rentes responsables appliquent des critères d'exclusion spécifiques aux dettes souveraines. Sont ainsi exclues :

#### Droits humains :

Les dettes souveraines des États qui ne sont pas parties aux instruments universels relatifs aux droits de humains suivants<sup>6</sup> :

- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Les dettes émises par les pays figurant parmi les 10 % les moins bien classés de l'édition annuelle du Global Freedom Report de Freedom House<sup>7</sup>, que ce soit en raison de leur performance en regard des droits politiques et des libertés civiles.

**Armement nucléaire :** les dettes souveraines des pays qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>8</sup>.

**Changements climatiques :** les dettes souveraines des pays non parties de l'accord de Paris sur le climat<sup>9</sup>.

**Énergies fossiles :** les dettes souveraines des pays émergents disposant d'importantes réserves d'énergies fossiles<sup>10</sup>.

Par ailleurs, les Rentes responsables pourraient investir dans des obligations vertes, sociales ou durables émises par ces pays.

4 Nous considérons généralement qu'une part importante des revenus représente plus de 10 % des revenus totaux de l'entreprise.

5 En anglais seulement : <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

6 Les conventions citées ci après sont disponibles sur le lien [HCDH | Instruments juridiques \(ohchr.org\)](#)

7 En anglais seulement : [Countries and Territories | Freedom House](#)

8 En anglais seulement : [UNODA Treaties](#)

9 [L'Accord de Paris | CCNUCC \(unfccc.int\)](#)

10 Les pays disposant de réserves supérieures à 1 000 000 kg d'équivalent pétrole per capita sont exclus.

## Choix des titres

Les gestionnaires de portefeuille des Rentes responsables peuvent avoir recours à plusieurs approches pour sélectionner les titres, au-delà des considérations financières traditionnelles applicables.

### Approche « Meilleur du secteur »

Dans le cadre de l'approche « Meilleur du secteur », les gestionnaires de portefeuille sélectionnent les sociétés qui se démarquent de leurs pairs sur le plan de la gestion des facteurs ESG. La comparaison des entreprises s'effectue sur une base sectorielle. Les gestionnaires de portefeuille peuvent ainsi choisir les sociétés les plus avant-gardistes dans chacun des secteurs, de façon à maintenir une diversification optimale du portefeuille.

### Approche « Meilleur de sa catégorie »

L'approche « Meilleur de sa catégorie » permet aux gestionnaires de portefeuille de choisir les entreprises qui surpassent les autres dans la gestion des facteurs ESG sans tenir compte du secteur. Cette approche permet aux gestionnaires de portefeuille d'ignorer certains secteurs ou segments du marché, si aucune entreprise ne répond à leurs attentes minimales.

### Approche « Meilleur effort »

L'approche « Meilleur effort » vise à sélectionner des entreprises qui ont la volonté d'améliorer la gestion de leurs facteurs ESG. Cette approche s'applique surtout à des sociétés de plus petite taille ou situées dans les marchés émergents. Elle est habituellement accompagnée d'un dialogue qui a pour but d'aider les entreprises à intégrer le développement durable dans leurs activités ou à améliorer la divulgation de leur performance environnementale et sociale.



### Investissement thématique

L'investissement thématique s'intéresse aux entreprises dont les activités contribuent à une économie plus durable. Les énergies renouvelables, le transport durable, la biodiversité et la saine alimentation sont des exemples de thématiques que l'on retrouve dans cette catégorie.

### Investissement d'impact

L'investissement d'impact consiste à investir avec l'intention de générer un impact bénéfique et mesurable pour la collectivité et l'environnement. Pour répondre à cet objectif, les gestionnaires de portefeuille investissent dans des entreprises dont les produits et services répondent à des enjeux environnementaux ou sociaux spécifiques.

## Suivi des émetteurs

Les gestionnaires de portefeuille des Rentes responsables effectuent des suivis réguliers auprès des émetteurs dans lesquelles ils investissent. D'une part, ils s'assurent que la performance financière de ces émetteurs est à la hauteur de nos attentes et d'autre part qu'ils continuent à respecter nos critères ESG.

### Intendance

Conformément à sa mission et à ses valeurs, Desjardins a choisi d'être un acteur engagé auprès des émetteurs dans lesquels les Rentes responsables investissent. Le dialogue, et lorsqu'applicable, l'exercice du droit de vote et les propositions d'actionnaires sont les leviers que peuvent utiliser nos gestionnaires de portefeuille pour améliorer les pratiques et la divulgation relatives aux enjeux ESG.

### Dialogue

Basé sur des relations constructives, le dialogue avec les émetteurs est un puissant levier de changement. Nos gestionnaires de portefeuille repèrent les enjeux sur lesquels ils souhaitent voir des améliorations et ils ciblent les émetteurs avec lesquels ils tiennent à dialoguer. Ils peuvent aussi prendre part à des dialogues collaboratifs avec d'autres gestionnaires de portefeuille et d'autres investisseurs lorsqu'ils le jugent opportun.

### Exercice du droit de vote

L'exercice du droit de vote permet aux actionnaires de se prononcer sur un ensemble de sujets qui sont amenés à l'assemblée des actionnaires sous la forme de propositions. La majorité des propositions sont soumises par la direction et portent sur des éléments comme l'élection des administrateurs et la rémunération des principaux dirigeants. L'indépendance des administrateurs et la diversité au sein du conseil d'administration sont deux questions sur lesquelles nous portons une attention particulière.

Nous sommes aussi appelés à voter sur des propositions soumises par d'autres actionnaires. Chacune des propositions est évaluée en prenant en considération les pratiques en vigueur dans la société concernée et dans les entreprises comparables.



La Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration des Rentes responsables, de même que les votes enregistrés, est disponible sur le Web<sup>11</sup>.

### Proposition d'actionnaire

Lorsque le dialogue s'avère infructueux, nous pouvons rédiger une proposition d'actionnaire destinée à être soumise à l'assemblée des actionnaires. En portant ainsi nos préoccupations à l'attention de l'ensemble des actionnaires, nous maximisons parfois nos chances d'être entendus par la direction et d'atteindre nos objectifs.

### Désinvestissement

Le désinvestissement d'un émetteur que nous avons sélectionnée au terme d'un processus rigoureux est un geste exceptionnel. Diverses initiatives infructueuses d'engagement actionnarial précèdent généralement le désinvestissement, qui peut survenir en cas de crise majeure, de mauvais comportements ou d'une violation grave des principes auxquels nous souscrivons dans le contexte de notre Politique d'IR.

<sup>11</sup> <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/c15-politique-droits-vote-dgia-f.pdf>





### **Desjardins, un nom qui inspire confiance !**

Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif au Canada et l'une des institutions financières les mieux capitalisées au pays. Il jouit d'excellentes cotes de crédit comparables à celles de plusieurs grandes banques canadiennes et même internationales. Cela lui vaut notamment d'être reconnu parmi les institutions financières les plus solides dans le monde, selon le magazine *The Banker*.

**Pour en savoir plus sur les Rentes responsables, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller dès aujourd'hui.**

[desjardinsassurancevie.com/rente](https://desjardinsassurancevie.com/rente)